

DEC193303DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hubert LOISEL, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, dont le directeur est M. Hubert LOISEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hubert LOISEL, directeur de l'unité UMR8187 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

CNRS

Délégation Hauts-de-France

43, avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

T. 03 20 12 58 00

www.cnrs.fr



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert LOISEL, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Virginie GAULLIER, Directrice d'Unité adjointe, Professeure des Universités et à M. Nicolas SPILMONT, Directeur d'Unité adjoint, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC191932DR18 du 01/09/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, 01/01/2020

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200056INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Goubet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Olivier Goubet, professeur des universités est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

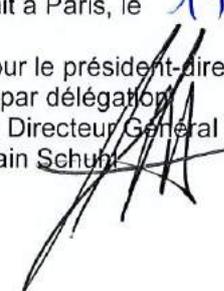
Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les Alliances.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/01/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC200462DR20

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'Instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'Instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la proposition de Monsieur Guillaume HUYET, Directeur de l'UMR 7010, validée en conseil de laboratoire le 02/12/2019.

DÉCIDENT

Article 1 – Madame Sandra Bosio, (AI, CNRS), est nommée assistante de prévention de l'UMR7010, intitulée INPHYNI, à compter du 01/01/2020 et situé à cette adresse :

INPHYNI - Institut de Physique de Nice
Université Nice-Sophia Antipolis
UMR 7010 - CNRS - Parc Valrose
Avenue Joseph Vallot
06108 Nice Cedex 2

Article 2 – Madame Sandra Bosio a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, Madame Sandra Bosio est placée sous l'autorité de Monsieur Guillaume Huyet, Directeur de l'UMR 7010.

Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Monsieur Guillaume Huyet, Directeur de l'UMR 7010 et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.

Article 5 – Madame Sandra Bosio sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Nice, le 02/12/2019
Le Directeur de l'UMR 7010,
Guillaume HUYET



Fait à Sophia, le 02/12/2019,
Pour le président directeur général du CNRS
Le délégué régional, Aurélie PHILIPPE



DEC 2004 63 DR 20

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la proposition de Madame Elisabeth Massoni, Directeur de l'UMR 7635, validée en conseil de laboratoire le 06/12/2019 ;

DÉCIDENT

Article 1 – Monsieur Elio Freire, (IEHC, CNRS), est nommé assistant de prévention de l'UMR 7635, intitulée CEMEF à compter du 01/02/2020 et situé à cette adresse :

CEMEF
Rue Claude Daunesse
CS 10207
06904 Sophia Antipolis cedex

Article 2 – Monsieur Elio Freire suivra la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, premier semestre 2020.

Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, monsieur Elio Freire est placée sous l'autorité de Madame le Directeur Elisabeth Massoni de l'UMR 7635

Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Madame Elisabeth Massoni, Directeur de l'UMR 7635 et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.

Article 5 – M. Elio Freire sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Sophia, le 16/01/2020
Le Directeur du laboratoire.....
.....



Fait à Sophia, le
Le Directeur de Mines Paris Tech

Vo le Délégué
Francois CAUNEAU

Elisabeth MASSONI
DIRECTEUR DU CEMEF

Fait à Sophia, le 31/01/2020
Pour le président directeur général du CNRS
La Déléguée Régionale CNRS Côte d'Azur, Aurélie PHILIPPE



MINES ParisTech
école nationale supérieure des Mines de Paris
Délégation Sophia Antipolis
Rue Claude Daunesse - B.P. 207
06904 Sophia Antipolis Cedex - France
Tel : 04.93.93.75.75 - Fax 04.93.65.40.33
http://www.mines-paristech.fr